

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 OCTOBRE 2013

Séance ordinaire du Conseil Municipal du lundi 7 octobre 2013 à 20 H, en la salle de la Mairie de Wittisheim, après convocation d'usage légale et mesures de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales en date du 3 octobre 2013.

La séance est ouverte par M. le Maire, André KRETZ, qui salue les membres présents pour cette réunion ;

Huguette BARONDEAU, Jean-Marie BECK, Justin FAHRNER, Jean-Blaise FEIST, Martine FRANTZ, Geneviève GROSSHENY, Rachel GRUSSENMEYER, Dominique HEILIGENSTEIN, Christophe KNOBLOCH, Jeannot LOOS, Eric MEMHELD, Joseph MEMHELD, Michaël MULLER, Laurent RINGEISEN, Christian SCHAUNER, Edith SCHWAB, Gilbert SEYLLER et Jean-Michel STIRMEL

Secrétaire de séance : Eric MEMHELD

Assistante déléguée au secrétariat : Emilie SCHUTZ

### Ordre du jour

1. Adoption du procès verbal de la séance du 27 juillet 2013
2. Forêt communale – approbation de l'Etat d'Assiette 2015
3. Finances
  - a) Décisions modificatives
  - b) Demande de subventions de l'école
4. Urbanisme
  - a) Rétrocession – n°65 rue de Hilsenheim
  - b) Acquisition partielle d'un chemin de l'Association Foncière
5. Investissements
  - a) Etude sur la mise en place de l'assainissement au plan d'eau
  - b) Création d'un parking côté ouest de l'église
  - c) Aménagement du parking de l'ancienne Poste
  - d) Presbytère : remplacement du chauffe eau et mise en place d'une douche
6. Approbation de la convention de partenariat au titre du PIG Renov'Habitat 67 et de la valorisation du patrimoine alsacien
7. Avis sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)
8. Divers
  - a) Droit de préemption
  - b) Sondage de l'école sur les rythmes scolaires
  - c) Mise en place d'une main courante terrain d'entraînement FCW
  - d) Don d'un tableau « La Marseillaise »
  - e) Inauguration du sentier d'interprétation

## 1. Adoption du procès verbal de la séance du 27 juillet 2013

Le Maire rappelle les points essentiels traités lors de la séance du 27 juillet 2013. Aucun commentaire ni remarque n'ayant été formulé à l'issue de la transmission du Procès Verbal, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## 2. Forêt communale – approbation de l'Etat d'Assiette 2015

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un « état d'assiette des coupes » qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage. Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application de l'aménagement forestier et doit être approuvé par le Conseil Municipal.

Cette approbation d'état d'assiette entraîne la façon de désigner les tiges suivant le mode de destination des produits à marteler : bois façonné, bois sur pied, bois vendu à l'unité de produit. Après martelage, ces coupes seront inscrites à l'Etat Prévisionnel des Coupes (EPC) de l'exercice 2015 qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal fin 2013. C'est l'approbation de l'EPC qui engage alors une décision d'exploitation et de commercialisation des produits de la coupe. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'état d'assiette 2015 tel que présenté et que l'exploitation soit faite en régie comme habituellement.

Adopté à l'unanimité.

## 3. Finances

### a) Décisions modificatives

Il convient d'approuver les décisions modificatives suivantes :

- Virement de crédits en comptes de dépenses :

dépenses - c/6875 :	- 7 000,00 €
dépenses – C/023 :	+ 7 000,00 €
recettes – c/021 :	+ 7 000,00 €
dépenses - c/2151, OP 657 :	+ 7 000,00 €

*OP 657 Aménagement Place Eglise*
- Virement de crédits en comptes de dépenses :

dépenses - c/6875 :	- 4 600,00 €
dépenses – C/023 :	+ 4 600,00 €
recettes – c/021 :	+ 4 600,00 €
dépenses - c/2151, OP 672 :	+ 4 600,00 €

*OP 672 Pose d'enrobés sur chemins ruraux*
- Virement de crédits en comptes de dépenses :

dépenses - c/6875 :	- 6 000,00 €
dépenses – C/023 :	+ 6 000,00 €
recettes – c/021 :	+ 6 000,00 €
dépenses - c/2188, OP 794 :	+ 6 000,00 €

*OP 794 Travaux presbytère*

Solde des comptes d'études et d'insertion :

Dépenses :	Recettes
C/2313-041 : 3 347,18 €	C/2031-041 : 1 200,00 €
C/2151-041 : 600,00 €	C/2033-041 : 2 747,18 €

Adopté à l'unanimité.

## **b) Demande de subventions de l'école**

L'école sollicite une subvention pour les deux actions suivantes :

- Séjour en classe transplantée du 18 au 22 novembre 2013, au centre Bel Air à Quieux Le Saulcy (88) pour 55 enfants (CP/CE1, CE1, CLIS)

La prise en charge par le Conseil Général est la même que si le centre était dans le Bas-Rhin. Il s'agit donc de 9 € par nuit (au nombre de 4) et par enfant, soit 36 € par enfant pour le séjour.

Il est proposé d'approuver le versement à la Coopérative Scolaire de 1 980 € pour ce voyage. Adopté à l'unanimité.

La deuxième action consiste en une classe ACMISA, Action Culturelle en Milieu Scolaire d'Alsace Il s'agit d'un projet destiné à faire découvrir une pratique artistique ou culturelle aux élèves en lien avec un artiste. Les trois classes du cycle 3 travailleront sur ce projet avec la potière, madame Valérie Fahrner (Wittisheim). Sous réserve d'acceptation du dossier, l'école peut profiter d'un financement à hauteur de 18 h de l'artiste en présence des enfants pour une somme de 47 € par heure. Pour finaliser le projet, il faudrait compter 24 heures au total. L'école sollicite la commune pour le paiement des 6 heures manquantes, soit 282 € ainsi que le déplacement prévu au musée archéologique de Strasbourg pour les trois classes en novembre 2013 (450 €).

Adopté à l'unanimité.

## **4. Urbanisme**

### **a) Echange – n°65 rue de Hilsenheim**

En raison de l'aménagement de l'entrée du village rue de Hilsenheim et la création d'une piste cyclable, la parcelle suivante est à rétrocéder à la commune :

- la parcelle n° 311/136 – section 24 d'une surface de 25 centiares et appartenant à M. Edwin JEHL

Cette rétrocession permettra le passage de la piste cyclable. Le particulier bénéficie en échange de la pose d'enrobés jusqu'à son portail et la réalisation de la jonction avec la route. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente à titre gratuit qui sera dressé par Me. FRERING Notaire à MUTTERSHOLTZ (67600).

Adopté à l'unanimité.

### **b) Acquisition partielle d'un chemin de l'Association Foncière**

Comme évoqué lors de la séance du 27 mai 2013, et dans le cadre de l'aménagement de terrains de la rue de Sundhouse, il est proposé de faire l'acquisition d'une partie du chemin Association Foncière détaché de la section 40, parcelle 174, pour une surface de 123 m<sup>2</sup>.

La parcelle a fait l'objet d'un plan d'arpentage par le cabinet de géomètres Schaller-Roth-Simler.

Il est proposé d'autoriser Justin Fahrner à signer l'acte de vente à titre gratuit qui sera dressé par Me FRERING Notaire à MUTTERSHOLTZ (67600). Adopté à l'unanimité.

## **5. Investissements**

### **a) Etude sur la mise en place de l'assainissement au plan d'eau**

Le Maire explique qu'une étude a été faite par BF ASSAINISSEMENT pour la mise en place des réseaux assainissement au plan d'eau dans le cadre de la construction éventuelle d'un bâtiment modulaire. Ce projet vise à la fois à répondre à la demande des services sanitaires et à valoriser le patrimoine de la commune.

Le conseiller Christophe KNOBLOCH présente les solutions envisageables pour ce projet et développe les avantages et les inconvénients entre l'assainissement autonome et le raccordement au réseau communal. Cette dernière proposition constituerait la meilleure solution et permettrait aussi le raccordement du bloc sanitaire principal. Un chiffrage sera à solliciter pour connaître le coût d'une telle opération.

#### **b) Création d'un parking côté ouest de l'Eglise**

Le Maire a présenté le projet de création d'un parking côté ouest comme évoqué en commission voirie. Le muret sera supprimé et l'espace vert existant aménagé différemment. Il est prévu de dessoucher les arbres en place. Ces travaux seront réalisés en 2014. Un chiffrage pour la démolition de l'ancien Crédit Agricole sera sollicité. Adopté.

#### **c) Aménagement du parking de l'ancienne Poste**

Un devis a été sollicité pour la mise en enrobés du parking de l'ancienne Poste. Conformément aux débats de la commission voirie, un aménagement minéral sera prévu. Un devis a été présenté, deux autres seront sollicités. Adopté.

#### **d) Presbytère : remplacement du chauffe eau et mise en place d'une douche**

Le chauffe eau du presbytère est défectueux et doit être remplacé. Ces travaux seront confiés à HEIM de Hilsenheim pour la somme de 895,99 € HT soit 1 071,60 € TTC (C/2188, OP 794). Il est également proposé de remplacer la baignoire par une douche. Des devis seront sollicités. Il est proposé d'autoriser le Maire à retenir une entreprise pour l'exécution de ces travaux dès lors que les conditions tarifaires sont conformes au débat de la présente séance. Adopté à l'unanimité.

### **6. Approbation de la convention de partenariat au titre du PIG Rénov'Habitat 67 et de la valorisation du patrimoine alsacien**

Justin FAHRNER a fait la lecture et la présentation de la convention de partenariat au titre du PIG Rénov'Habitat 67 et de la valorisation du patrimoine alsacien avec le Conseil Général du Bas-Rhin et propose d'autoriser le Maire à signer la convention afin de permettre aux administrés de bénéficier de ce dispositif. Adopté à l'unanimité.

### **7. Avis sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)**

Dans le cadre de la consultation sur le SRCE, nous sommes amenés à formuler, d'ici fin octobre, un avis sur ce schéma.

Suite notamment aux différents courriers co signés par les Présidents de SCoT du Haut Rhin et du Bas Rhin et suite aux interventions régulières à la fois politiques et techniques, le contenu du dossier SRCE a bien évolué. Néanmoins, il reste un certain nombre d'incertitudes.

C'est pourquoi, au regard du dossier, mis en consultation, il est proposé de formuler l'avis suivant :

Avis favorable sous réserve de :

- Mieux préciser ce qui relève de la prescription et ce qui relève de l'information. En effet, le dossier (texte + cartes) contient les deux niveaux : des éléments qui semblent revêtir un caractère prescriptif au regard de la portée juridique du SRCE, en utilisant l'indicatif mais tout en parlant non pas de prescriptions mais d'actions à mettre en œuvre. Et à la fois des éléments identifiés comme des éléments d'informations dont on ne connaît pas la portée juridique.  
Il convient de préciser que c'est l'ensemble du SRCE qui s'impose dans le cadre d'un rapport de prise en compte, donc aussi les éléments d'ordre informatifs d'où l'interrogation quant à leur portée.
- Mieux préciser ce qu'il est possible de faire ou de ne pas faire dans les zones impactées par des corridors écologiques et celles impactées par des réservoirs. Est-ce à même niveau ?
- La question de la mise en œuvre est à préciser. Il est demandé d'être associé étroitement à la mise en œuvre notamment dans le cadre de l'élaboration du guide technique opérationnel, comme mentionné page 115 du tome 1.
- Mieux préciser le statut des enjeux identifiés pour chaque réservoir de biodiversité dans les fiches synthétiques. Ces fiches synthétiques sont présentées comme informatives et contiennent une liste d'enjeux qui nécessitent d'engager soit des actions soit des mesures réglementaires.

Adopté à l'unanimité.

## **8. Divers**

### **a) Droit de préemption**

La Commune n'a pas fait valoir le droit de préemption lors des transactions suivantes :

- De M. Raymond SCHALK (pour 1/2) et Mme Yolande LEIBEL née SCHALK (pour 1/2) à M. et Mme Telmo DA SILVA CARVALHO, pour l'habitation située section 7, parcelles 269/165, 270/166 et 278/167, 20 rue de Sundhouse et d'une superficie de 1 073 m<sup>2</sup>.
- Des conjoints RUEFF à M. et Mme Justin SEYLLER, pour l'habitation située section 2, parcelle 33, 5 rue de Hilsenheim et d'une superficie de 1 550 m<sup>2</sup>.

### **b) Sondage de l'école sur les rythmes scolaires**

Le Maire fait la lecture d'un sondage en cours à l'école afin de connaître les préférences des parents sur les horaires liés aux rythmes scolaires.

### **c) Mise en place d'une main courante terrain d'entraînement FCW**

Il a été évoqué l'an passé la mise en place d'une main courante autour du terrain d'entraînement du FCW. Les devis seront réactualisés. Cette réalisation permettra le déroulement des matchs sur le terrain d'entraînement lorsque que le terrain d'honneur est impraticable. Ces travaux seront réalisés si les conditions d'homologation sont réunies.

### **d) Don d'un tableau « La Marseillaise »**

Justin FAHRNER présente un tableau offert par un natif de Wittisheim et accroché dans la salle du Conseil Municipal. Il s'agit d'une représentation datant d'il y a 100 ans, de l'hymne national « La Marseillaise », avec les notes et les portées. Ce donateur souhaite garder l'anonymat. Justin Fahrner le remercie au nom de tous pour sa générosité.

### **e) Inauguration du sentier d'interprétation**

Justin FAHRNER explique que le sentier d'interprétation a été inauguré le vendredi 4 octobre dans l'après midi, afin de permettre aux enfants de l'école d'être présents, car ils ont participé à la réalisation de deux des panneaux. Il invite les conseillers à faire cette jolie promenade, bien fléchée grâce au Club Vosgien et à admirer les panneaux, surtout celui qui concerne la voie romaine. C'est la première fois que l'attention est portée sur le « Heidenstraessel » qui délimite les bans de Muttersholtz et Wittisheim.

**L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 heures 35 et clôturée par le verre de l'amitié et des mignardises offerts par Laurent RINGEISEN à l'occasion de ses 60 ans.**

Le Secrétaire de séance,  
Eric MEMHELD.

Le Maire,  
André KRETZ.